



## **Terme de référence**

### **Expertise technique**

## **Elaboration de la stratégie de l'Association Colombe Blanche pour les Droits des Personnes en Situations d'Handicap au Maroc- Tétouan 2022- 2025**

**Réalisé par l'ACB avec le soutien du Gouvernement Princier de la Principauté de Monaco, la Direction de la Coopération Internationale de Monaco**

Tétouan

Février 2022

## **I. Contexte et justification :**

### **A. Contexte**

Les droits des personnes en situation de handicap ont connu une réelle dynamique depuis une décennie. En effet, ils sont inscrits dans la Constitution adoptée par référendum le 1er juillet 2011 qui représente une avancée majeure pour le respect de leurs droits. Dans son préambule, la Constitution a consacré le principe de non-discrimination sur la base du handicap et a accordé aux conventions internationales dûment ratifiées par le Maroc, dès la publication de celles-ci, la primauté sur le droit interne du pays. En conséquence, le Maroc s'engage à harmoniser les dispositions pertinentes de sa législation nationale. Dans son article 34, la constitution invite les pouvoirs publics à élaborer et à mettre en œuvre des politiques destinées aux personnes en situation de handicap. Dans l'article 154 de la Constitution qui dispose que les services publics sont organisés sur la base de l'égalité d'accès des citoyennes et citoyens, de la couverture équitable du territoire national et de la continuité des prestations. Ils sont soumis aux normes de qualité, de transparence, de reddition des comptes et de responsabilité, et sont régis par les principes et valeurs démocratiques consacrés par la Constitution. L'article 12, quant à lui donne le pouvoir aux associations intéressées à la chose publique, et aux organisations non gouvernementales, de contribuer, dans le cadre de la démocratie participative, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics. Il est évident que le contexte actuel est favorable à un rôle de plus en plus influent des associations de manière générale et celle œuvrant dans le domaine du handicap en particulier. Les associations devraient donc renforcer leurs capacités pour pouvoir accomplir leur nouveau rôle.

### **B. Présentations de l'association :**

L'Association la Colombe Blanche pour les Droits des Personnes en Situation de Handicap (ACB), est une association marocaine, non gouvernementale, à but non lucratif, créée le 18 Juillet 1993 à l'initiative d'un groupe de jeunes handicapés de la ville de Tétouan.

L'ACB œuvre pour une société juste, équitable et engagée envers les personnes en situation de handicap. Elle a pour mission : la promotion des droits des personnes en situation de handicap à travers le plaidoyer, la constitution en force de proposition et la transformation en organisation non gouvernementale de référence dans le domaine des droits humains des personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, l'ACB s'est fixé comme objectif stratégique l'appui et la mise en place des politiques publiques inclusives. L'ACB travaille sur les processus relatifs à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques inclusives au niveau: local, régional et national.

L'association adopte la stratégie de mise en réseau pour la mise en œuvre de ses différentes interventions de plaidoyer.

Sur le plan organisationnel, l'ACB a évolué progressivement à travers un long processus d'efforts déployés par ses membres actifs. Aujourd'hui, l'association a sa vision stratégique formelle produite à travers d'une approche inclusive, un organigramme administratif, une

administration distincte du bureau exécutif, un manuel de procédures, une équipe qualifiée en matière de management associatif. L'ACB dispose également d'une expertise très large dans le domaine des droits des personnes en situation de handicap. Ce qui lui a permis d'avoir le respect et la considération des bailleurs de fonds et des institutions publiques et autres ONGs.

En fait, l'ACB a donné une grande importance à son développement institutionnel, organisationnel et programmatique. Ce processus a connu deux grandes étapes :

- ♦ 2012 : et ce dans le cadre du programme "Accompagnement des associations représentant les personnes en situation de handicap au Maroc" financé par la Coopération internationale, Principauté de Monaco. Ce programme a été l'occasion pour l'ACB de mener une réflexion profonde sur les résultats de son bilan et l'exploration de nouvelles perspectives d'avenir (premier plan stratégique), faisant d'elle une organisation non gouvernementale spécialisée dans le domaine des droits humains des personnes en situation de handicap, active aux niveaux : local, régional, national, et international.
- ♦ 2016, l'ACB a conclu un partenariat avec l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) pour la mise d'un programme « Politique territoriale inclusive...société civile parallèle » étalé sur Quatre ans. A travers ce programme, l'ACB a bénéficié de l'appui organisationnel et de l'accompagnement pour se transformer à une organisation intermédiaire en matière des services de renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSCs) dans la Région de Tanger Tétouan Al-Hoceima et des Organisation des personnes en situation de handicap (OPH). (Deuxième plan stratégique)

Malgré ces avancées considérables aussi bien au niveau des interventions qu'au niveau institutionnel et organisationnel, l'ACB juge que son système de gouvernance reste un domaine sur lequel des efforts doivent se focaliser pour l'améliorer notamment au niveau de stratégie, la communication, la circulation de l'information aussi bien entres ses membres et instances qu'avec les partenaires institutionnels, la visibilité de son statut, son rôle, ses missions et ses réalisations auprès des différents acteurs et pour les citoyen-e-s y compris les PSH.

Dans cette perspective, l'ACB cherche à développer et améliorer sa gouvernance et sa planification stratégique par le développement d'un nouveau plan stratégique en tant qu'Association intermédiaire de services, reconnue comme référence dans le domaine de le Handicap.

## **II. Cadre de la mission :**

Il s'agit dans ce cadre, d'accompagner l'association ACB pour l'élaboration de son plan stratégique 2022- 2025 et des plans d'action annuelle

### **1) La réalisation mission**

#### **A. Objectif Global de l'action (mission) :**

L'objectif principal de l'action est d'élaborer du plan stratégique de l'ACB qui couvre la période de 2022-2025 sur la base de l'évaluation du précédent plan.

#### **B. Les objectifs spécifiques**

L'objectif spécifique visé par cette action consiste à doter l'ACB d'un plan stratégique pour la période du 2022 – 2025 adaptés à ses nouveaux rôles et missions ; avec les différentes composantes à savoir

- La vision, la mission et les objectifs à long terme de l'organisation de l'ACB redéfinis ou mis à jour.
- Les grands axes d'intervention et les stratégies de pérennisation de l'organisation sont définis.
- Les plans d'action pluriannuel budgétisé
- Le plan de suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique ;
- L'échéancier et le budget estimatif pour la mise en œuvre de plan stratégique sont développés pour la période du 2022 – 2025

### **C. Tâches du consultant**

Le consultant recruté aura pour tâche de :

- Analyser les documents référentiels de l'association.
- Analyser l'environnement externe de l'ACB dans le cadre de questionnaires/atelier/ rapports ou en procédant à des interviews auprès des acteurs externe (commune, AREF ; EN ; Associations ...).
- Proposer une méthodologie pour l'élaboration du plan stratégique et d'un canevas pour la rédaction du document du plan.
- Préparer et animer les ateliers de planification stratégique en collaboration avec la directrice et le président de l'association.
- Livrer le document de la stratégie 2022-2025 avec l'ensemble de ses composantes.
- Faciliter les différents ateliers de restitution et de validation des livrables.

### **III. Livrables de la mission**

- Rapport de la mission.
- Document du nouveau plan stratégique pour la période du 2022 – 2025 finalisé et validé.
- Le plan d'action annuel et pluriannuel budgétisé.
- Le plan de suivi et évaluation.

### **IV. Durée de la mission**

La mission se déroulera sur une durée effective de travail n'excédant pas 90 jours.

### **V. Suivi de l'exécution de la mission :**

Le suivi de la mission avec le Consultant, sera assuré par une commission interne de l'ACB, qui aura la responsabilité de :

- Suivre l'état d'avancement de la mission.
- Vérifier la conformité du rapport provisoire de l'étude avec les TDR.
- Assurer l'étape de la validation finale (lors d'un atelier).
- La directrice de l'association en coordination avec le président sera chargée notamment de :
  1. Faciliter les contacts
  2. Assurer les tâches de logistiques
  3. Organisation des réunions

#### **VI. Dossier de candidature**

- Le Cv mise à jour du consultant, et/ou l'équipe.
- Note méthodologique détaillé.
- Proposition financière détaillée.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés avant le 01 Mars 2022 par mail à l'adresse électronique de l'association suivante : [Colombeblanche1993@gmail.com](mailto:Colombeblanche1993@gmail.com)

Et la directrice de ACB : [ouafaa.colombe13@gmail.com](mailto:ouafaa.colombe13@gmail.com)